



Déclaration de politique générale

**prononcée devant le congrès,
au nom du 14^{ème} gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
par**

**M. Philippe Germain,
président du gouvernement**

lundi 13 avril 2015

Sommaire

Introduction.....	5
1. Confiance dans notre capacité d'émancipation.....	7
1.1 La citoyenneté, matrice du destin commun.....	8
1.2 Un rééquilibrage à poursuivre.....	9
1.3 Des transferts de compétences, pour une émancipation réussie au sein de la République	10
1.4 Préparer les transferts de l'article 27.....	11
1.5 Organiser le transfert de l'ADRAF	11
1.6 Un nouvel élan pour la coopération régionale.....	12
1.7 Calédoniser les emplois de l'Etat.....	14
1.8 Conforter la protection de l'emploi local	14
1.9 Pour une pleine reconnaissance de l'identité kanak.....	15
1.10 Les signes identitaires, un chemin inabouti	16
1.11 Mines et métallurgie : arrêter une stratégie pays.....	17
2. Confiance dans notre jeunesse	20
2.1 Faire de l'école de la République une école du pays	21
2.2 Donner à chacun les mêmes chances de réussite.....	21
2.3 Donner à chacun les mêmes chances de s'intégrer dans notre société	24
2.4 Donner à chacun les mêmes chances de se dépasser.....	25
2.5 Donner à chacun les mêmes chances de grandir	25
3. Confiance dans notre mode de gouvernance.....	26
3.1 Faire mieux avec moins	27
3.2 Moderniser l'administration	28
3.3 Assurer le financement de chaque collectivité	28
3.4 Améliorer la lisibilité de notre budget	29
3.5 Réformer la fonction publique	29
3.6 Planifier notre développement	30
4. Confiance dans notre modèle économique.....	30
Pour une plus grande souveraineté économique	31
4.1 Favoriser les exportations	31

4.2	Développer le tourisme	31
4.3	Améliorer notre autosuffisance alimentaire	32
4.4	Tendre vers l'autonomie énergétique.....	33
4.5	Développer la transformation locale et soutenir l'activité du BTP	34
4.6	Créer un produit d'épargne calédonien et une véritable banque postale.....	35
	Améliorer notre compétitivité pour renforcer le pouvoir d'achat des Calédoniens	35
4.7	La compétitivité et la lutte contre la vie chère au cœur de l'agenda partagé	35
4.8	Développer la concurrence	36
4.9	Soutenir l'innovation	36
4.10	Renforcer la compétitivité par la formation professionnelle.....	36
5.	Confiance dans notre modèle social, culturel et environnemental.....	38
5.1	Le logement, produit de première nécessité	38
5.2	Renforcer la prévention sanitaire.....	39
5.3	Lutter contre l'insécurité routière.....	39
5.4	Compléter notre régime de protection sociale	40
5.5	Accompagner les familles.....	41
5.6	Améliorer le niveau de vie des classes moyennes	41
5.7	Des politiques de transports renforcées	42
5.8	Mettre le numérique à la portée de tous.....	43
5.9	Marier nos cultures	43
5.10	Promouvoir la condition féminine.....	44
5.11	Préserver notre environnement.....	44
	Conclusion	45

Monsieur le représentant du haut-commissaire de la République,
Monsieur le député de la seconde circonscription,
Messieurs les sénateurs,
Monsieur le député européen,
Monsieur le président du congrès,
Messieurs les présidents des assemblées de Province,
Mesdames et messieurs les membres du congrès,
Monsieur le général commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le membre du conseil économique, social et environnemental national,
Monsieur le président du conseil économique et social,
Monsieur le président du sénat coutumier,
Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Nouméa
Madame la procureure de la République,
Mesdames et messieurs les maires,
Monsieur le maire honoraire de Nouméa,
Mesdames et messieurs les consuls,
Messieurs les représentants des autorités religieuses,
Messieurs les représentants des autorités coutumières,
Mesdames et messieurs les représentants des corps constitués,
Mesdames et messieurs,

Introduction

C'est en application des dispositions de l'article 117 de la loi organique que me revient l'honneur de prononcer devant vous la déclaration de politique générale du quatorzième gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. J'entends me livrer à cet exercice avec humilité, respect et tolérance.

L'humilité, c'est celle que nous devons adopter face à l'importance et à la complexité des défis à relever. Face aux attentes immenses, mais légitimes, de nos concitoyens. Face aux conséquences de nos choix pour l'avenir, à ce moment crucial de notre histoire.

Le respect, c'est celui que nous, élus du peuple, nous devons aux Calédoniens. Le respect des engagements pris, sur lesquels nous aurons des comptes à rendre. Le respect de la parole donnée et approuvée par 72 % des Calédoniens en 1998. Celui que nous devons à ceux qui nous ont précédés et qui se sont investis, parfois au prix de leur vie, pour que nous puissions continuer de vivre en paix.

La tolérance enfin, c'est celle que nous devons cultiver vis-à-vis de ceux qui ne partagent pas nos idées, mais avec qui nous devons dialoguer, parce que notre histoire nous a appris que nous ne bâtirons rien les uns contre les autres.

Moi qui suis originaire de la plus petite commune de Nouvelle-Calédonie, moi qui ai passé plus de temps en entreprise que dans les assemblées politiques, moi qui ai beaucoup appris des vertus du dialogue entre partenaires sociaux, je sais à quel point ces valeurs d'humilité, de respect et de tolérance sont essentielles à la construction de notre avenir.

Ces valeurs nous sont d'autant plus nécessaires que nous sortons d'une grave crise institutionnelle.

Durant plus de 9 mois, pour la première fois de son histoire, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est trouvé privé de vice-président. Durant plus de trois mois, l'exécutif du pays a dû se limiter à l'expédition des affaires courantes, faute d'accord politique sur l'élection de son président.

Cette paralysie institutionnelle a conduit les quatre composantes du FLNKS à intervenir pour débloquer la situation. Cette démarche, effectuée sans aucune contrepartie, a porté à la présidence et à la vice-présidence de l'exécutif, dans le respect de l'expression démocratique des Calédoniens, des représentants des deux mouvements arrivés en tête lors des élections provinciales de mai 2014.

Il faut s'en féliciter et assumer pleinement nos responsabilités. Sans perdre davantage de temps. Sans essayer de prolonger le blocage du gouvernement sous d'autres formes. Sans boycotter sa déclaration de politique générale, comme cela est le cas aujourd'hui pour certains, au mépris de la tradition républicaine.

Je rappelle que la solidarité est l'indispensable corollaire de la collégialité. Que l'une ne peut exister sans l'autre. Et que le congrès est le lieu du débat politique, pas le gouvernement. Le gouvernement prépare, le congrès décide.

Nous avons donc décidé de rendre notre exécutif opérationnel le plus rapidement possible, en reconduisant, pour l'essentiel, chacun de ses membres dans ses fonctions antérieures et en fixant, dès aujourd'hui, le cap de l'action gouvernementale.

Le temps nous est compté ! A quatre ans de la fin de la dernière mandature de l'accord de Nouméa, après plus de cent jours d'immobilisme, nos compatriotes sont inquiets. Face au désordre politique, face au ralentissement de notre croissance et aux difficultés engendrées par la persistance des inégalités, face aux dérives d'une partie de notre jeunesse, beaucoup de Calédoniens doutent de l'avenir.

Notre responsabilité est donc de tracer une perspective claire. Une perspective permettant à chacun de retrouver confiance dans notre capacité d'émancipation, confiance dans notre jeunesse, confiance dans notre mode de gouvernance, confiance dans notre modèle économique et social. C'est ainsi que nous parachèverons la mise en œuvre de l'accord de Nouméa. Alors, au-delà de nos positionnements respectifs sur la question de l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, nous permettrons à chaque citoyen de se prononcer, le moment venu, sur un véritable projet de société pour notre pays.

*

* *

1. Confiance dans notre capacité d'émancipation

D'abord, soyons confiants dans notre capacité à assumer l'émancipation de notre pays.

Citoyenneté, rééquilibrage, transfert et partage de compétences avec l'Etat, coopération régionale, protection de l'emploi local, reconnaissance de l'identité Kanak, signes identitaires, transfert des outils de développement dans lesquels l'Etat détient une participation, tels sont les jalons qu'a posé l'accord pour l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, avec pour étape ultime l'organisation de référendums sur l'avenir institutionnel du pays, au plus tard en 2018.

Qui peut nier que la mise en œuvre de l'accord a profondément changé la Nouvelle-Calédonie, et qu'un chemin immense a été parcouru sur la voie du destin commun ?

Mais *a contrario*, qui peut nier qu'il reste encore des chantiers à conclure, et parfois même à engager, pour que l'on puisse enfin considérer que la parole donnée a été respectée, et que la Nouvelle-Calédonie est décolonisée ?

1.1 La citoyenneté, matrice du destin commun

Car l'accord de Nouméa, c'est d'abord un processus de décolonisation au sein de la République. C'est de cette décolonisation que naît la citoyenneté calédonienne, qui conjugue les légitimités qui se sont opposées dans l'histoire de notre pays.

Celle du peuple kanak d'abord, pour lequel « *le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable* », comme le souligne le préambule. Un peuple dont – je cite – « *les clans ont été privés de leurs noms en même temps que de leurs terres* » et de « *leurs lieux de mémoire* », un peuple dont l'organisation sociale a été « *déstructurée par les mouvements de population* », un peuple qui a été « *repoussé aux marges géographiques, économiques et politiques de son propre pays* », un peuple qui a payé « *un lourd tribut à la défense de la France, notamment lors de la première guerre mondiale* », sans disposer pour autant des libertés publiques ou des droits politiques.

L'accord de Nouméa est bâti sur ce socle : « *restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à la reconnaissance de sa souveraineté* ». Mais, cette reconnaissance est le prélude « *à la fondation d'une nouvelle souveraineté* ».

Une nouvelle souveraineté que le peuple kanak a accepté de partager avec les autres communautés qui, au fil du temps, sont venues contribuer à la construction du pays. De ce fait, en « *participant, dans des conditions difficiles à la mise en valeur agricole et minière du territoire* », elles « *ont acquis, par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie, une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement* ».

C'est cette nouvelle souveraineté, parce qu'elle rassemble les légitimités, qui est la matrice de la citoyenneté calédonienne. Elle nous offre l'opportunité de constituer ensemble – de construire ensemble –, peuple d'origine et peuples d'ailleurs, un seul et même peuple, le peuple calédonien « *affirmant son destin commun* ».

Un peuple qui doit aussi bâtir une mémoire commune, car si la citoyenneté calédonienne nous permet de construire un avenir ensemble, elle nous oblige, aussi, à assumer un passé ensemble. C'est la responsabilité de notre génération de tisser les fils entre nos mémoires déchirées, pour n'en faire qu'une : la mémoire du pays. Une mémoire qui rassemble Ataï et le colonel Gally-Passebosc, les morts du 22 avril et ceux du 5 mai.

Je ne peux conclure ce chapitre sur la citoyenneté sans évoquer la question du corps électoral pour la sortie de l'accord de Nouméa. Le 3 octobre 2014, le comité des signataires a acté sur ce point l'automatisme d'inscription, sur la liste, de différentes catégories de Calédoniens, notamment ceux relevant du statut coutumier, et ceux nés au pays.

Quelques difficultés juridiques ont fait obstacle à la traduction de ce consensus politique dans le projet de modification de la loi organique, arrêtée par le conseil des ministres il y a quelques jours.

C'est dommage. Cela crée, dans la population, un trouble qui n'a pas lieu d'être sur une discrimination injustifiée entre Calédoniens. Je souhaite que, dans les prochaines semaines, une solution juridique définitive soit apportée, en réponse aux inquiétudes qui se sont exprimées.

1.2 Un rééquilibrage à poursuivre

Le principe de rééquilibrage, initié par les accords de Matignon-Oudinot en 1988, constitue le deuxième pilier de l'accord de Nouméa – je cite : « *Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage* ».

Sa mise en œuvre repose sur un mécanisme de soutien budgétaire, de répartition géographique de l'activité et de formation des hommes qui a vocation à favoriser le développement économique et social des provinces Nord et îles.

Depuis 27 ans, nous avons accompli des progrès considérables. Nous avons financé d'importants programmes d'infrastructures et d'équipements dans l'intérieur et les îles. Nous avons considérablement développé nos dispositifs de protection et d'aide sociales, de formation professionnelle, d'aide au transport et au logement. Nous avons formé près de 1 500 cadres, kanak en grande majorité, grâce aux dispositifs « 400 cadres » et « cadres avenir ».

Mais cette politique de rééquilibrage n'a pas encore atteint ses objectifs. Alors que le Sud concentrait deux tiers de la population calédonienne en 1989, cette proportion s'élève aux trois quarts aujourd'hui, même si on relève avec satisfaction que le taux de croissance démographique est maintenant plus fort dans le Nord que dans le Sud.

C'est pourquoi le gouvernement continuera résolument d'accompagner le développement du Nord et des îles.

L'autre levier du rééquilibrage, c'est naturellement l'usine du nord.

Née du préalable minier et du protocole de Bercy, cette unité métallurgique de classe mondiale joue un rôle majeur dans le développement du pays, et plus particulièrement de la province Nord. Mais, comme celle du sud, l'usine du nord rencontre des difficultés dans sa phase de montée en puissance.

Ces difficultés nous interpellent tous, compte tenu des répercussions économiques, sociales et politiques qu'elles peuvent générer, si nous ne parvenons pas à les régler.

Le gouvernement sera donc mobilisé, aux côtés de la province Nord, pour assurer, si nécessaire, l'accompagnement des entreprises et des salariés impactés. J'aurai d'ailleurs l'occasion de tenir une réunion en province Nord, dans les prochains jours, en compagnie du vice-président du gouvernement, avec l'ensemble des acteurs du dossier, afin que nous puissions coordonner les actions à engager.

1.3 Des transferts de compétences, pour une émancipation réussie au sein de la République

L'accord de Nouméa, c'est ensuite une perspective majeure – je cite : « *l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie* » au travers « *d'un partage de souveraineté avec la France* ».

Cette souveraineté partagée se concrétise par des transferts de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie.

Dans leur rapport d'information d'octobre 2013, les députés Urvoas, Bussereau et Dosière portent un regard critique sur les derniers transferts de compétences effectués, en précisant que « *certains transferts, faute d'avoir été suffisamment préparés en amont et suivis en aval, se sont accompagnés, dans la vie quotidienne des Calédoniens, par une dégradation de la qualité du service rendu. Avec une administration dimensionnée pour une société comptant 260 000 habitants, la Nouvelle-Calédonie peine parfois à s'emparer des nouvelles prérogatives qui lui sont dévolues* ».

Oui, nous devons être vigilants, si nous voulons que notre émancipation, au sein de la République, soit une réussite.

Par exemple, le droit des assurances est stratifié à la date de son transfert, il y a plus de 20 ans. Sur ce sujet, le gouvernement a mandaté un expert, qui a entrepris, dès le mois d'octobre dernier, un état des lieux du droit applicable, et qui fera des propositions d'adaptations.

S'agissant du transfert de l'enseignement, il nous semble nécessaire d'opérer un certain nombre d'ajustements sur les conventions conclues avec l'Etat, notamment celle relative à l'affectation des personnels mis à disposition. La Nouvelle-Calédonie ne peut être simple spectatrice des procédures d'affectation et de nomination de ses enseignants.

S'agissant du transfert du droit civil et du droit commercial, l'accompagnement de l'Etat, avec la mise à disposition de deux magistrats, a été déterminant. Mais il faut que cet effort soit poursuivi et que ces deux magistrats soient remplacés. Le dispositif de veille juridique devra faire l'objet d'un suivi renforcé afin d'éviter la « vitrification » de notre droit.

En ce qui concerne, enfin, la sécurité civile, ce transfert a été effectué dans de très mauvaises conditions. Nous interviendrons pour exiger que les 600 millions de francs de crédits prévus par la loi organique soient versés à la Nouvelle-Calédonie.

1.4 Préparer les transferts de l'article 27

Concernant les transferts de l'article 27, relatifs à la communication audiovisuelle, à l'enseignement supérieur et aux règles relatives à l'administration, au contrôle de légalité et au régime comptable et financier des provinces, des communes et de leurs établissements publics, le dernier comité des signataires a installé un groupe de travail sous l'égide du haut-commissaire, afin que – je cite le relevé de conclusions : « *le congrès dispose de tous les éléments d'appréciation lorsqu'il sera amené à se prononcer conformément à la loi organique* ».

Le gouvernement contribuera activement à ces travaux.

Il me semble indispensable que le dossier concernant ces ultimes transferts de compétences soit soumis à l'examen des élus du congrès, avant la fin du premier semestre 2016.

1.5 Organiser le transfert de l'ADRAF

S'agissant de l'ADRAF, dernier établissement public à transférer, nous devons engager collectivement une réflexion en profondeur sur la mission qui lui sera dévolue.

Il y a eu le temps des spoliations. C'est un fait, et nul ne le nie : cela fait partie des « ombres » de la période coloniale.

Il y a eu le temps des revendications, qui ont débouché sur une vaste réforme foncière. Sur la Grande-Terre, les propriétés coutumières sont aujourd'hui quatre fois plus étendues qu'en 1978. Dans l'ensemble du pays, on compte au total 510 000 hectares de terres coutumières, contre 290 000 hectares de terres privées.

Il est temps de tourner cette page de notre histoire.

Une nouvelle politique foncière du pays, au service de la mise en valeur des terres coutumières ou privées, et de l'installation des jeunes Calédoniens, devra être définie.

Sur cette base, une résolution adressée à l'Etat relative au transfert de l'ADRAF sera déposée sur le bureau du congrès dans le courant de l'année 2016.

1.6 Un nouvel élan pour la coopération régionale

La souveraineté partagée voulue par l'accord de Nouméa se concrétise, aussi, dans le domaine des relations internationales et régionales. Or ses potentialités sont loin d'avoir été toutes mises en œuvre.

Le gouvernement reprendra le processus engagé pour que la Nouvelle-Calédonie devienne, enfin, membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique.

Je rappelle que cette démarche, engagée en 2010, avait été soutenue par le gouvernement de la République. Le communiqué final du Forum qui s'était tenu à Port-Vila notait, « *tout en se félicitant, l'intérêt exprimé par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour son accession, à terme, au statut de membre à part entière du Forum* ». Le même communiqué précisait – je cite encore – que les dirigeants de l'organisation « *demandent au secrétariat général du Forum d'approfondir avec la Nouvelle-Calédonie, l'étude des moyens d'étendre et d'enrichir son implication et son rôle au sein du Forum* ».

Cinq ans après, la Nouvelle-Calédonie n'a toujours pas intégré, de manière pleine et entière, le Forum. Il est temps d'aboutir.

En ce qui concerne le Groupe Mélanésien du Fer de Lance, la participation de la Nouvelle-Calédonie, en tant qu'observateur, serait opportune. Une première étape en ce sens avait été franchie à la fin de l'année 2009, à travers la participation officielle du pays aux réunions du Groupe, en tant qu'« *invité spécial* ». Il nous appartient aujourd'hui d'approfondir notre rôle au sein de cette instance majeure des pays mélanésiens.

La Nouvelle-Calédonie espère accueillir les premiers jeux de la Mélanésie en 2016.

Conformément à l'accord de Nouméa, selon lequel « *le cheminement vers l'émancipation sera porté à la connaissance de l'ONU* », nous continuerons de faire entendre collégialement la voix de la Nouvelle-Calédonie devant le comité spécial de décolonisation de l'assemblée générale des Nations-Unies et de participer activement aux séminaires annuels du comité des 24, comme c'est le cas depuis 2009.

L'accord prévoit également que l'Etat associera la Nouvelle-Calédonie aux négociations internationales qui la concernent. C'est dans ce cadre que nous demanderons à participer, en

décembre 2015, à Paris, à la 21^{ème} conférence des parties à la convention-cadre des Nations-Unies sur le climat, lors de laquelle un accord ambitieux doit être conclu.

D'ailleurs, se tiendra, à la fin de ce mois, à Nouméa, le sommet océanien du développement durable, qui apportera la contribution des petits Etats du Pacifique aux enjeux du réchauffement climatique.

Dans le même sens, je relaierai auprès de l'Etat la demande d'organisation d'un sommet France-Océanie à Paris, aux mêmes dates, afin de préparer cette réunion cruciale pour l'avenir de l'humanité avec les Etats de la zone.

Dans le cadre de ses relations avec la CPS, la Nouvelle-Calédonie poursuivra la mise en œuvre de la stratégie conjointe des petits Etats insulaires du Pacifique.

Nous demanderons également à être mieux associés à l'organisation régionale de l'OMS.

Par ailleurs, le gouvernement relancera le dossier des délégués de la Nouvelle-Calédonie, appelés à représenter notre pays au sein des ambassades de France du Pacifique, afin de donner corps à cette orientation de l'accord de Nouméa.

La convention d'accueil de ces délégués au sein du réseau diplomatique de l'Etat dans le Pacifique, initiée en 2011, n'a en effet toujours pas trouvé un début de commencement d'application. Bien que le comité des signataires se soit à l'époque « *félicité des installations prochaines des délégués de la Nouvelle-Calédonie au sein des ambassades de France de la région* », un seul délégué a été nommé, en Nouvelle-Zélande, où il était déjà en poste...

La Nouvelle-Calédonie continuera de développer ses relations avec l'Union européenne, dans le cadre de la nouvelle décision d'association Outre-Mer de novembre 2013 et des programmes européens de développement consacrés à l'emploi, à l'insertion professionnelle, à l'innovation et à la gestion des ressources naturelles.

La parole de la France dans le Pacifique doit également être portée par ses trois territoires. A cette fin, le gouvernement redynamisera l'accord particulier conclu avec Wallis et Futuna et engagera des démarches auprès de la Polynésie française pour renforcer nos relations dans le cadre d'un nouveau partenariat économique.

Enfin, la promotion de la langue et de la culture française dans le Pacifique, qui compte un million et demi de francophones, est également un objectif du gouvernement. Une démarche sera entreprise en liaison avec l'Etat pour que la Nouvelle-Calédonie soit associée à

l'Organisation Internationale de la Francophonie. Nous continuerons d'organiser le forum francophone du Pacifique, qui rassemble les grandes alliances françaises.

1.7 Calédoniser les emplois de l'Etat

L'accord de Nouméa prévoit également que – je cite : « *des Calédoniens seront formés et associés à l'exercice de responsabilités* » dans le domaine des compétences régaliennes.

Sur ce point, des initiatives ont été prises et présentées lors du comité des signataires de 2013. Elles doivent, maintenant, être concrétisées par la signature de conventions-cadre.

Un plan d'action très ambitieux a été préparé en vue de recruter, de former au plan local et de faciliter le retour au pays de gendarmes calédoniens, de sorte que leur proportion passe de 25 % à 75 %. Ce plan d'action doit servir d'exemple pour les autres administrations régaliennes, notamment la justice.

Il nous faudra en outre, avec le concours de l'Etat, faciliter le retour au pays des fonctionnaires de police calédoniens en poste en métropole. Une soixantaine de nos compatriotes sont concernés, dont certains partis depuis plus de 10 ans.

1.8 Conforter la protection de l'emploi local

L'un des chantiers inachevé de l'accord de Nouméa, c'est la protection de l'emploi local dans la fonction publique.

En 2005, le Conseil d'Etat avait émis un avis défavorable sur le projet de loi du pays présenté par le gouvernement de Marie-Noëlle Thémereau, et recommandé qu'il soit réservé, dans tous les concours d'accès à la fonction publique, un quota aux citoyens et à ceux dont la durée de résidence est suffisante. Depuis lors, ce dossier se heurte à une contradiction : le fait de réserver un quota à des non-citoyens, y compris dans les domaines où les compétences locales suffisent aux besoins, est contraire à l'esprit de l'accord de Nouméa.

Une nouvelle version de ce projet vieux de 10 ans a été soumise récemment au conseil supérieur de la fonction publique. Le gouvernement examinera ce texte en collégialité – à laquelle il n'avait pas été soumis – puis organisera une concertation avec l'ensemble des groupes politiques représentés au congrès. Avant la fin de l'année, nous déposerons sur le bureau du congrès un projet de loi du pays relatif aux conditions de citoyenneté et de résidence à satisfaire pour accéder à la fonction publique.

En outre, pour parfaire l'application de la loi du pays relative à l'emploi local dans le secteur privé, le gouvernement proposera des ajustements au dispositif actuel, au vu du rapport qui

sera établi par la commission paritaire. Dans cette attente, nous ouvrirons, dans les meilleurs délais, un site internet de dépôt des offres d'emploi, permettant aux demandeurs d'avoir un accès effectif au marché du travail.

1.9 Pour une pleine reconnaissance de l'identité kanak

La reconnaissance de l'identité et de la culture kanak est également au cœur de l'accord.

15 ans après, quel est notre bilan ?

Les institutions prévues - sénat coutumier, conseils d'aires, académie des langues kanak - ont été mises en place et fonctionnent. Les officiers publics coutumiers ont été recrutés et formés. Le droit civil coutumier est devenu une réalité. Les kanak ayant perdu leur statut coutumier, du fait de leur histoire familiale, ont été mis en droit de recouvrer ce statut. Un travail de recensement des sites sacrés est en cours, et des réflexions engagées pour leur protection. Le programme d'inventaire du patrimoine kanak dispersé est bien avancé. Les noms kanak des lieux ont été en grande partie rétablis. Le centre culturel Tjibaou a été transféré à la Nouvelle-Calédonie. Des enseignants en langues kanak ont été recrutés et formés, même si leur nombre reste insuffisant et doit augmenter. La présence de la culture kanak dans les formations artistiques et les médias a été largement renforcée.

Parmi les points qui restent à mettre en œuvre, je relèverai particulièrement celui du développement sur terres coutumières.

Un fonds de garantie a été créé et doté. Il permet la réalisation d'opérations économiques ou de logements, en ayant recours à des emprunts. Il faut maintenant que ce dispositif trouve sa pleine dimension. L'Etat, conformément à l'accord, sera sollicité pour apporter au fonds un complément de dotation.

Le déploiement des ZODEP sera également poursuivi, à travers des mesures fiscales incitatives.

Le gouvernement proposera au sénat coutumier une loi du pays encadrant les baux sur terres coutumières. Comme l'accord de Nouméa l'avait relevé, cet outil fait défaut pour que les autorités coutumières et les acteurs économiques disposent, chacun, de garanties réelles sur la bonne exécution des baux qu'ils ont contractés.

Enfin, les autorités des huit aires coutumières ont, sous l'égide du sénat coutumier, élaboré et signé il y a un an le socle commun des valeurs kanak. Un effort d'écriture des traditions orales a ainsi été mené. Cette contribution est utile car la modernité induit une déperdition

des langues, des traditions, et des repères de la culture kanak, notamment chez les jeunes. Elle permettra également aux non-kanak de mieux appréhender les valeurs qui fondent l'identité kanak.

Même si cette charte ne fait pas consensus, elle marque une avancée sur la question de la place du peuple colonisé, en tant qu'entité culturelle à part entière, dans une société plurielle en construction. Elle invite les institutions calédoniennes au dialogue, et le gouvernement entend s'inscrire dans cette démarche.

1.10 Les signes identitaires, un chemin inabouti

L'accord prévoit aussi que les signes identitaires expriment « *la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée* » et permettent ainsi « *de marquer la personnalité de la Nouvelle-Calédonie au côté de l'emblème national et des signes de la République* ».

Dans le prolongement des travaux de la commission, mise en place par le gouvernement de Marie-Noëlle Thémereau en avril 2007, et présidée par Déwé Gorodey, trois signes identitaires du pays – la devise, l'hymne et le graphisme des billets de banque – ont été adoptés par le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 9 septembre 2010. Le drapeau et le nom du pays avaient été écartés de l'ordre du jour des travaux de cette commission.

Comme chacun le sait, dans le prolongement du comité des signataires de juillet 2010, un vœu a été adopté par le congrès, afin que le drapeau du FLNKS soit « *arboré* » au côté du drapeau national. Enfin, en décembre 2012, dans l'esprit des travaux du comité des signataires de 2011, une proposition de délibération de Calédonie Ensemble portant création d'une commission destinée à rechercher en commun le drapeau du pays a été adoptée à l'unanimité. N'ayant été instituée que pour la durée de la mandature, cette commission, co-présidée par les quatre groupes politiques du congrès, n'a pu poursuivre ses travaux.

Nous ne pouvons pas en rester là. Certains, dans cette assemblée, souhaitent que le drapeau du FLNKS devienne effectivement le signe identitaire du pays. C'est le sens de la proposition de loi du pays déposée le 28 mars 2011 par le groupe Union Calédonienne.

D'autres, au contraire – et ce n'est pas trahir un secret de vous avouer que j'en fais partie – considèrent que l'accord de Nouméa nous engage à dépasser ce que l'on est, pour bâtir une identité commune. Et que le drapeau du pays nous offre, de manière symbolique, l'opportunité de « *permettre aux deux sillons parallèles que nous creusons depuis trop longtemps de se rejoindre* ».

Serons-nous capable de dépasser, sur ce sujet d'une sensibilité extrême, ce qui nous a opposés depuis 2010 ? Si tel était le cas, nous illustrerions, de manière exemplaire, notre volonté de donner corps à un véritable destin commun pour tous les Calédoniens.

Dans cet esprit, je vous propose qu'une nouvelle commission, à l'instar de celle qui avait travaillé à l'adoption des trois précédents signes identitaires, soit installée. Elle aura pour tâche d'atteindre l'inaccessible étoile : trouver un consensus sur le choix d'un drapeau et d'un nom dans le respect de la sensibilité de chacun.

Par ailleurs, un calendrier des fêtes de la citoyenneté sera proposé.

1.11 Mines et métallurgie : arrêter une stratégie pays

La mine est sans doute l'un des transferts les plus importants résultant des accords de Matignon et de Nouméa, aux plans politique, économique, social et environnemental.

On peut l'affirmer : l'histoire politique et institutionnelle du pays se serait écrite autrement, s'il n'y avait pas eu la vente de la SMSP en 1990, le préalable minier en 1996, l'accord de Bercy en 1998 et celui sur ERAMET-SLN en 1999. C'est un chemin qui nous a divisés, mais dont les effets s'imposent à nous aujourd'hui. Nous devons tirer toutes les conséquences.

Lorsqu'en 2009, nous avons adopté notre nouvelle législation minière et notre schéma minier, nous avons tracé quelques grandes lignes. Pour autant, nous ne disposons toujours pas d'une vision commune sur la façon de valoriser nos richesses minières dans l'intérêt du pays.

Quelle est, en résumé, la situation ?

La SLN est l'opérateur historique, qui détient la moitié du domaine minier concédé. Ses coûts de production sont élevés. Son outil industriel souffre d'un sous-investissement et sa nouvelle centrale électrique, dont le projet est régulièrement repoussé depuis 8 ans, sera mise en service en 2019, sous réserve que sa construction soit officiellement décidée en juin prochain.

La participation calédonienne au capital de cette société est minoritaire : la STCPI en détient 34 %, ainsi que 4 % d'ERAMET.

Deux autres usines métallurgiques, adossées chacune à un massif minier d'importance mondiale, viennent d'entrer en production. Leur construction a été marquée par de très forts dépassements de coût, et elles rencontrent de grandes difficultés techniques dans leur montée en puissance. La première – Vale – peine à se remettre de ses multiples incidents passés et à retrouver la confiance des populations du grand Sud. L'autre – KNS – vient de constater des désordres majeurs sur ses deux fours.

Protégées par des règles fiscales spécifiquement conçues pour elles, ces deux sociétés ne verseront quasiment aucun impôt avant 2032, et sans doute bien au-delà.

Vale NC est détenue à seulement 5 % par les 3 provinces, avec une possibilité de monter à 20%. Par contre, KNS est détenue à 51 % par la province Nord, via la SMSP.

Pour ces deux sociétés provinciales de participation, les futurs dividendes des usines devront, pendant de très longues années, être exclusivement consacrés au remboursement de leur dette.

La SMSP détient également 51 % de l'usine de Gwangyang – qui est le seul outil métallurgique calédonien off-shore – et 51 % de la NMC, société minière calédonienne chargée d'alimenter en minerai l'unité coréenne. Le doublement très récent des capacités industrielles de Gwangyang induit pour NMC un problème d'accès à la ressource.

Les autres mineurs exportent l'essentiel de leur production, dans des conditions moins rémunératrices pour le pays.

La Nouvelle-Calédonie est donc, avec les Philippines, le seul pays au monde à exporter encore des quantités significatives de minerai de nickel.

Parce que le poids de la mine dans notre économie est significatif, parce que la ressource est épuisable, parce que son exploitation est très impactante pour notre environnement, parce que les acteurs industriels et miniers ont des structures et des objectifs très différents, parce que le contexte international est celui d'une forte compétition, il nous faut bâtir une stratégie pays, coordonnée et partagée. C'est une ardente obligation.

Un comité regroupant les cinq présidents d'institutions, sous l'égide du haut-commissaire, est investi de cette mission.

Outre la participation active à ces travaux, l'action du gouvernement sera structurée autour de quatre axes.

Nous devons d'abord aider nos entreprises à développer des synergies.

Une étape importante vient, sur ce point, d'être franchie, puisque la SLN et la SMSP ont signé un contrat d'alimentation en minerais de l'usine de Gwangyang. C'est un accord « gagnant - gagnant », selon une logique qui devra être déclinée également avec d'autres mineurs.

Nous devons ensuite réexaminer, en concertation avec les provinces et la profession, les règles qui encadrent les exportations, afin de mettre fin, progressivement, à celles dont la pertinence économique n'est pas avérée.

Il nous appartient aussi de réfléchir, avec les provinces, sur l'organisation de leurs participations dans les sociétés minières.

Aujourd'hui, le fait que la province Nord soit seule à détenir une participation dans KNS et dans l'usine coréenne, provoque une considérable défiance à l'égard de ces deux formidables outils industriels. C'est un non-sens, car l'intérêt du pays tout entier est bien que nos quatre usines assurent leur production, maîtrisent leur prix de revient, génèrent de l'emploi et procurent des dividendes.

En ce qui concerne la STCPI, deux sujets sont sur la table.

D'une part, la question de la présidence de droit accordée à la province Nord, ainsi que la répartition discriminatoire des dividendes au détriment de la province Sud.

D'autre part, l'accord de Nouméa prévoit que nous disposions du contrôle de nos entreprises stratégiques – je cite : « *la Nouvelle-Calédonie remplacera l'Etat dans les principaux outils du développement du pays* », à chaque fois que celui-ci en « *détient directement ou indirectement la maîtrise totale ou partielle* ».

La SLN n'est-elle pas l'un des « *principaux outils de développement* » du pays ?

La Nouvelle-Calédonie contrôle déjà un certain nombre d'entreprises essentielles, telles que l'OPT, ENERCAL, la BCI, la SIC, Aircal ou Aircalin. Peut-on laisser le secteur du nickel à l'écart de cette logique ?

Il nous faut donc ouvrir les discussions sur « *la structure de l'actionnariat des sociétés métallurgiques* » comme nous y invite le dernier comité des signataires. Le débat sur la perspective, ouverte en 1999, d'une montée de la STCPI à hauteur de 51 % du capital de la SLN ne peut être éludé. Je relève que ce principe recueille une majorité d'avis favorables au sein de cette assemblée.

Quatrième et dernier axe du travail du gouvernement sur la mine : créer une « *redevance d'extraction* » comme cela existe dans la quasi-totalité des pays miniers.

Cette redevance domaniale sera liée au volume et à la teneur des minerais extraits, qu'ils soient transformés localement ou exportés, pour compenser la perte d'une ressource non renouvelable qui appartient à tous les Calédoniens. Elle sera indexée sur les cours du LME, mais ne devra pas pénaliser les entreprises, lorsque la conjoncture sera défavorable.

Son produit sera affecté à un fonds pour les générations futures, qui recevra également les excédents de recettes de l'IS 35, en période de cours élevés.

Ce fonds devra être géré sur le modèle des fonds dits « *souverains* », autour de 3 objectifs :

- constituer une épargne inter-générationnelle, qu'il faudra gérer « *en bon père de famille* »,
- investir dans des filières d'avenir alternatives au nickel,
- et enfin, abonder de façon significative les ressources du fonds nickel, afin d'accélérer la mise en œuvre du plan pluriannuel de réhabilitation et d'aider les communes impactées par l'activité minière.

*

* *

2. *Confiance dans notre jeunesse*

Après cette entrée en matière, consacrée aux enjeux politiques de l'accord de Nouméa, j'ai à cœur d'évoquer notre jeunesse, non comme un simple chapitre de ce discours mais comme le centre de nos politiques publiques. Notre jeunesse est porteuse d'espoir et d'avenir. Un avenir qui lui appartient plus qu'à nous-mêmes.

Mais, cette jeunesse, savons-nous vraiment ce qu'elle veut, ce qu'elle redoute, ce qu'elle rencontre comme difficultés ? Quels sont ses désirs et ses rêves ? Mesurons-nous assez le fait que dans notre pays, la moitié de la population a moins de 30 ans, et que deux jeunes sur trois vivent dans le Grand Nouméa ? Savons-nous comment ils parviennent à conjuguer mode de vie urbain, appartenances culturelles et répartition spatiale ?

Ne devrions-nous pas voir chaque jeune comme une partie de nous-même, en nous souvenant de ce que nous étions quelques années auparavant ? Poser un regard de parent sur tout jeune ? Un parent protecteur et bienveillant, certes, mais exigeant et capable de fixer des règles. Accepter de chaque jeune qu'il puisse formuler sa parole, dans des espaces qui le lui permettent et qui l'invitent ainsi à grandir ?

2.1 *Faire de l'école de la République une école du pays*

Nous voulons une société plus juste, plus ouverte, plus solidaire.

Cette aspiration concerne largement nos enfants et repose sur notre capacité à leur ouvrir la voie. Une voie qui passe d'abord par notre école, à condition de l'adapter, pour qu'elle remplisse ses missions. D'où la nécessité d'un projet éducatif, fédérateur d'énergie et véritable levier du changement concerté.

Ce projet nous mobilisera autour de trois grandes ambitions, qui donneront du sens aux changements pour que l'école de la République soit aussi l'école du pays.

La réussite éducative et scolaire pour tous est la première de ces ambitions. Notre école doit permettre à chaque élève, quels que soient ses talents, ses aspirations ou ses difficultés, de trouver un chemin de réussite. Notre école doit être le lieu du rétablissement de l'égalité des chances.

Une place plus large à accorder aux cultures et aux langues dont sont porteurs nos élèves est la deuxième de ces ambitions. L'accord de Nouméa nous y invite – je cite : « *les langues kanak sont des langues d'enseignement et de culture* ». L'espace scolaire doit permettre la rencontre de toutes nos cultures, pour en exploiter les formidables richesses et en assurer la transmission. Notre école doit préfigurer un « *vivre ensemble culturel* », fait du partage des traditions les plus vivantes de notre société.

Enfin, la troisième ambition est le renforcement chez nos jeunes, du sens civique et moral, de l'implication citoyenne et des principes qui fondent la laïcité. Le rôle de l'école dans la formation des citoyens est crucial. Nous nous proposons d'intégrer, tout au long du parcours scolaire, une éducation à ces principes et à ces valeurs.

2.2 *Donner à chacun les mêmes chances de réussite*

Ces trois ambitions sont au cœur du projet éducatif, dont la construction a été engagée en 2010, et relancées en 2014, sur la base des propositions issues du « *grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne* ».

La philosophie du projet éducatif, ses objectifs et sa méthodologie ont été présentés et bien accueillis par les partenaires. La démarche de co-élaboration adoptée associera tous ceux qui participent à l'œuvre éducative : parents, jeunes, éducateurs, institutions éducatives, politiques et coutumières, associations, car chacun est porteur d'un message éducatif utile. L'étape actuelle consiste à définir les actions à mener. Une chartre scellera les engagements

pris. Elle sera soumise à l'approbation du congrès, des assemblées de province et des conseils municipaux. Elle devra ensuite être déclinée par chaque collectivité dans ses domaines de compétences. Un observatoire de la réussite éducative sera la vigie de l'avancement du projet.

Dès à présent, des chantiers et des priorités s'imposent à nous.

La lutte contre les inégalités commence dès la maternelle. Il faut s'assurer de sa fréquentation et de son bon fonctionnement. Pour réussir à l'école, il faut être assidu ! Au primaire, pour ne pas compromettre la réussite scolaire de l'élève, l'acquisition des fondamentaux – lire, écrire, compter - doit être assurée. La formation de nos enseignants reflètera cet enjeu.

Au collège comme au lycée, les dispositifs de personnalisation des parcours, de lutte contre le décrochage scolaire et contre l'absentéisme seront étendus. Notre objectif est de réduire de moitié, dans les cinq ans à venir, les sorties du système, qui représentent aujourd'hui près de 15 % d'une classe d'âge.

S'il faut se réjouir de l'augmentation significative des effectifs en lycée – plus de 25 % en 10 ans – , l'effort doit être poursuivi pour passer aujourd'hui de 63 % de taux d'accès au baccalauréat d'une classe d'âge à 75 % dans les cinq prochaines années. Pour atteindre ces objectifs, on s'appuiera sur l'autonomie des établissements, renforcée par un nouveau statut. Les collèges et lycées qui scolarisent les jeunes les plus en difficulté, bénéficieront de ressources supplémentaires dans le cadre de contrats d'objectifs fixés par des projets « *réussite* ».

Un parcours scolaire dans notre pays où le secteur industriel occupe une large place passe souvent par la voie de l'enseignement professionnel. Il faut valoriser cette tradition éducative, et soutenir les formations par alternance et l'apprentissage.

La société calédonienne a également besoin de cadres. Les filières d'excellence de l'enseignement supérieur ont du sens pour notre jeunesse. Leur accès sera élargi à l'ensemble des lycéens, dont ceux issus de la diversité culturelle du pays. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes Calédoniens aux métiers de l'éducation et de la formation seront renforcés.

La concertation autour de la carte des formations sera approfondie, afin de rationaliser les flux entre les filières post-bacs, l'université et les autres dispositifs de poursuites d'études.

Mais la réussite de chaque élève dans son parcours sera d'autant plus favorisée, que nous aurons traité efficacement les dérives et les déséquilibres dont souffrent nos établissements.

L'actualité nous montre combien un climat scolaire serein et apaisé est nécessaire au bon fonctionnement de nos écoles, collèges et lycées. La violence à l'intérieur et hors des établissements est incompatible avec l'idée même de vie scolaire et d'apprentissage. Des mesures à portée sécuritaire, notamment les systèmes de vidéo-surveillance, sont à généraliser, via des programmes pluri annuel d'investissement. Cela doit évidemment être accompagné par une démarche éducative, compréhensible par les élèves et les familles. Des réponses seront apportées par le renforcement du rôle des éducateurs en charge de la déscolarisation et le développement de la médiation scolaire au sein de chaque établissement.

Un climat scolaire de qualité ne peut faire l'impasse sur le rôle des parents à l'école. Leur place est incontournable dans le processus éducatif. Les instances de concertation et la co-éducation sont à généraliser, pour une compréhension mutuelle des actions de chacun.

Les exigences de maîtrise de l'écrit s'accroissent avec le développement du numérique et de ses applications dans la vie quotidienne. L'illettrisme qui touche un calédonien sur cinq devient un combat prioritaire qui se confond désormais avec celui contre la « *fracture numérique* ». L'école est en première ligne. Elle doit combiner davantage les apprentissages fondamentaux et l'utilisation des outils informatiques. Ceux-ci sont à considérer comme un levier de réussite et un facteur de réduction des inégalités. Dans ce cadre, un schéma global d'actions visant à coordonner le rôle des différents acteurs impliqués dans des missions de lutte et de prévention contre l'illettrisme est en cours d'élaboration.

Les questions de temps de repos, d'équilibre nutritionnel, de conduites à risques ont largement leur part dans le niveau des performances scolaires. Une proportion importante de nos enfants est concernée.

Voici quelques années, un rapport de l'INSERM mettait en évidence le mal-être d'une partie de notre jeunesse, tout particulièrement l'importance des conduites addictives. Ce rapport est toujours d'actualité. Il est de notre responsabilité de continuer à agir, plus énergiquement encore. Le sport et l'hygiène de vie offrent une réponse, mais toutes les politiques sur la jeunesse doivent intégrer cet enjeu de santé publique.

L'école est parfaitement dans son rôle quand elle s'emploie à promouvoir la santé par l'éducation. Une éducation à la santé qui doit mobiliser l'ensemble de la communauté

scolaire. La nomination simultanée d'un médecin de santé scolaire au vice-rectorat et d'un chargé de mission à la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie permettra, dès cette année, de donner une impulsion nouvelle à notre politique en la matière.

Je conclurai ce volet sur l'école en évoquant la question de sa gouvernance et de la cohérence de son organisation. Plusieurs chantiers devront être ouverts ou poursuivis :

- une meilleure articulation des compétences entre les collectivités,
- une nouvelle forme de contractualisation avec les enseignements privés,
- la réorganisation des directions de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie,
- la restructuration des dispositifs de formation initiale des enseignants.

Enfin, les travaux permettant l'adoption d'un code de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie seront engagés.

2.3 Donner à chacun les mêmes chances de s'intégrer dans notre société

L'avenir de notre jeunesse dépasse le cadre strict de l'espace scolaire. La société doit accepter de poser un regard nouveau sur elle. Ce regard doit prendre en compte la parole de la jeunesse. Il doit traduire l'accueil, la bienveillance, faire appel à la responsabilité de chaque jeune, là où il en est de sa trajectoire, y compris quand celle-ci s'est mal engagée.

Cette parole des jeunes, dans sa diversité, se concrétisera par la création d'un comité jeunesse du pays, dont la mise en place se fera lors de la première participation de la Nouvelle-Calédonie à la journée internationale de la jeunesse, le 12 août prochain. Une charte de la jeunesse sera élaborée.

Avant la fin de cette année, un projet de service civique calédonien fera l'objet d'une présentation au congrès. Le dispositif concernera tous les jeunes du pays. Il aura pour ambition de favoriser la construction individuelle de chaque jeune, son autonomie, son rapport aux autres, son adhésion à des valeurs communes, en résumé son intégration dans la société. Il permettra de reconnaître l'importance de l'engagement civique et traduira le contrat de confiance avec notre jeunesse.

A cette fin, il sera créé, dès 2016, une agence calédonienne du service civique, chargée d'en assurer la mise en place, le suivi et la promotion.

Dès cette année, un partenariat avec l'agence nationale du service civique permettra d'amplifier les programmes de mobilité destinés aux jeunes, tels que le service volontaire

européen Erasmus Plus, le service civique international, ainsi que le volontariat de solidarité internationale. Un projet de loi de pays sur la protection sociale de ces volontaires sera prochainement transmis au congrès.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, il sera proposé à l'Etat le renforcement progressif du régime du service militaire adapté.

Par ailleurs, l'étude de la création d'un établissement public d'insertion de la défense – EPIDE –, adapté à la Nouvelle-Calédonie, sera poursuivie. Dans un premier temps, une convention avec l'EPIDE métropolitain permettra à des jeunes volontaires d'être accueillis au sein des 18 centres nationaux.

Enfin, les actions menées par les jeunes, dans les quartiers, en milieu rural et en tribu, bénéficieront d'un accompagnement. Un statut des animateurs sera élaboré afin d'améliorer l'encadrement de ces activités.

2.4 Donner à chacun les mêmes chances de se dépasser

Pour notre jeunesse, la pratique sportive est essentielle. Il nous faut initier une philosophie de l'activité sportive vécue comme temps privilégié d'épanouissement, d'émancipation, de transmission de valeurs et de mixité sociale. Le sport doit s'accompagner d'une dimension éducative et citoyenne, à travers toutes ses expressions : sport scolaire et périscolaire, disciplines sportives diverses, y compris celles relevant de la tradition.

L'effort sera poursuivi en matière d'infrastructures, d'équipements et de production d'outils en faveur du mouvement sportif. La professionnalisation des intervenants et éducateurs sportifs sera renforcée. Le centre international du sport d'excellence sera soutenu. L'étude de nouvelles sources de financement pour la formation continue et professionnelle des sportifs et des bénévoles sera poursuivie. La mission d'aide à la performance sportive sera pérennisée.

2.5 Donner à chacun les mêmes chances de grandir

Je ne peux conclure ce chapitre sans aborder la question de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Les constats que nous pouvons faire sont les mêmes de très longue date :

- un manque de coordination entre les intervenants du secteur,
- un déficit majeur en personnels formés et qualifiés,

- une insuffisance de structures d'accueil pour les jeunes en difficulté et l'enfance maltraitée.

Au moment où la délinquance des mineurs tutoie les sommets, puisqu'elle représente aujourd'hui 25 % de la délinquance générale et 50 % de la délinquance de proximité, notre passivité est coupable. En 2014, près de 1 000 mineurs ont été mis en cause, la majeure partie issue de milieux défavorisés et très souvent déscolarisés.

Le traitement de cette délinquance est rendue difficile, notamment, par le manque de places en foyers d'accueil et l'absence d'un centre éducatif fermé destiné aux mineurs multi-réitérants, ainsi que d'un service hospitalier de pédo-psychiatrie.

Chaque année, faute des moyens nécessaires, une centaine de mesures judiciaires alternatives aux poursuites ne sont pas exécutées.

Il faut nous réveiller. L'insuffisance de notre action publique en la matière constitue le terreau de la délinquance de demain.

C'est pourquoi je proposerai que le schéma de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, préparé en 2010, soit actualisé et présenté au congrès avant la fin de l'année. Il constituera le socle de la politique volontariste que la Nouvelle-Calédonie se doit d'engager.

*

* *

3. Confiance dans notre mode de gouvernance

Comment avoir confiance dans notre capacité d'émancipation et notre aptitude à éduquer notre jeunesse, si nous ne sommes pas exemplaires dans la gestion de nos institutions ?

Au stade d'émancipation auquel nous sommes rendus, qui s'apparente à celui d'une « *petite nation* » qui exercerait tous les pouvoirs d'un pays à l'exception des compétences régaliennes, le rôle des institutions calédoniennes est devenu considérable.

Si ce statut, unique dans la République, est une chance, il nous oblige à l'égard de nos concitoyens, qui nous observent, et qui n'acceptent plus l'immobilisme des pouvoirs publics, ni le gaspillage d'argent public ou le manque de transparence.

Les Calédoniens ont raison de nous en vouloir, quand ils apprennent qu'entre 2012 et 2013, les dépenses de la Nouvelle-Calédonie ont augmenté de 14 milliards, alors que les recettes diminuaient de 4 milliards et demi !

Ils ont raison d'être mécontents, quand ils constatent que le budget de la Nouvelle-Calédonie affiche un déficit de 6 milliards en 2013, et de près de 5 milliards en 2014.

Ils ont raison d'être excédés, quand ils s'aperçoivent qu'au final, il nous manque 10 milliards de trésorerie pour honorer nos échéances auprès des entreprises calédoniennes.

Nos compatriotes n'acceptent plus, qu'au mépris de ces difficultés budgétaires, des délégations pléthoriques continuent de partir, à la moindre occasion, en mission à l'extérieur du territoire.

Les Calédoniens ne sont pas aveugles. Alors, nous devons changer nos pratiques politiques, développer nos compétences et, surtout, mieux administrer le bien public.

3.1 Faire mieux avec moins

Nous devons apprendre à faire mieux avec moins !

Pour concrétiser cette volonté, et pour montrer l'exemple, le gouvernement réduira son train de vie, et diminuera ses dépenses de fonctionnement, de communication, de représentation et de déplacement. Je m'y engage personnellement.

Cette nouvelle rigueur budgétaire s'appliquera également aux services de la Nouvelle-Calédonie, à ses établissements publics, ainsi qu'aux chambres consulaires, comme l'a d'ailleurs demandé la chambre territoriale des comptes à la CCI, qui devra entreprendre – je cite : « *d'importants efforts de rationalisation et d'économies en matière de dépenses courantes et de maîtrise de l'évolution de la masse salariale.* » La Nouvelle-Calédonie, contribuant au financement de cet établissement public, veillera à ce que ces préconisations soient suivies d'effet.

La maîtrise des dépenses des services de la Nouvelle-Calédonie a déjà été engagée, au travers du budget primitif 2015, par d'importantes économies. Les dépenses de fonctionnement et d'intervention ont été réduites de manière drastique. L'effort sera maintenu au budget supplémentaire 2015, et poursuivi au budget primitif 2016.

Dans cette perspective, je proposerai à la collégialité la création d'une inspection générale des services, qui aura une double mission. La première : rationaliser les dépenses, notamment à travers la préparation de règles plus rigoureuses sur la commande publique, ainsi que la centralisation des moyens généraux. La seconde : auditer les processus, le fonctionnement et la performance de l'administration et évaluer les politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie.

Ces missions seront organisées et exercées à budget constant, par un redéploiement d'effectif.

3.2 *Moderniser l'administration*

Une démarche qualité permettra de garantir aux usagers un service et un niveau de qualité pérennes. Une adaptation des horaires d'ouverture et l'aménagement des espaces d'accueil au public seront réalisés.

Le gouvernement poursuivra la mise en place du guichet unique « *service-public.nc* », en demandant à ses directions de développer de nouveaux téléservices. La dématérialisation complète de la chaîne administrative sera étudiée, ainsi qu'un véritable intranet du gouvernement.

3.3 *Assurer le financement de chaque collectivité*

Cette nécessaire rigueur ne nous dispense pas d'engager une réflexion sur les modalités de financement des différentes collectivités.

Depuis l'accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie a vu ses compétences sensiblement renforcées, alors qu'elle ne bénéficie que d'un quart des recettes. Il nous faut aborder ce sujet, qui contraint le budget du pays, alors que nos responsabilités n'ont jamais été aussi grandes.

Dans le même ordre d'idée, il nous faut échanger sur la clé de répartition. Arrêtée il y a plus de 25 ans maintenant, celle-ci conduit le Sud du pays – là où résident désormais trois Calédoniens sur quatre –, à ne percevoir que 50 % de la ressource fiscale. Cette situation étrangle la province Sud.

Même si un effort a été fait, récemment, par l'instauration de centimes additionnels à la taxe sur les jeux, le grave déséquilibre financier dont souffre le Sud n'en est pas réglé pour autant. D'un autre côté, il nous faut entendre la voix des provinces Nord et îles, qui considèrent que, si des efforts importants ont été accomplis en matière de rééquilibrage, il reste encore beaucoup de chemin à faire.

C'est pourquoi, nous devons rouvrir ce dossier, non pas pour nous opposer, selon un schéma que nous cultivons depuis trop longtemps, mais pour nous rassembler. Comment concilier le nécessaire renforcement des moyens financiers de la province Sud avec l'impératif de rééquilibrage qui doit continuer à irriguer nos politiques publiques ?

Je propose que, dans le cadre d'une instance dédiée, qui pourrait être un comité permanent des exécutifs du pays, nous puissions mener, en toute sérénité, cette réflexion.

En ce qui concerne les communes et les intercommunalités, nous engagerons une réflexion sur la création ou l'affectation de ressources fiscales leur permettant de faire face à leurs besoins.

3.4 Améliorer la lisibilité de notre budget

Dans un autre domaine, la construction même du budget de la Nouvelle-Calédonie et la complexité de sa comptabilité accentuent les difficultés financières et concourent à un manque de lisibilité devenu inacceptable.

Nous proposerons au congrès la création d'un budget annexe de répartition en faveur des autres collectivités, de même que nous avons créé, en 2012, un budget annexe de reversement pour les taxes affectées. L'activité propre de la Nouvelle-Calédonie sera ainsi plus visible, ses dépenses mieux connues, et donc mieux maîtrisées.

La Nouvelle-Calédonie doit également pouvoir partager les retournements de conjoncture avec les provinces et les communes, au lieu de continuer à leur verser des dotations déconnectées des recettes réellement recouvrées. Une délibération en ce sens sera soumise au congrès en juillet prochain.

3.5 Réformer la fonction publique

L'emploi dans le secteur public concerne 26 000 personnes, soit un quart des actifs.

La capacité de notre pays à progresser sur le chemin de l'émancipation dépendra aussi de la qualité de notre administration. Les fonctionnaires et agents publics de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes et de leurs établissements sont reconnus pour leurs compétences et leur investissement au service de l'intérêt général.

Le gouvernement engagera une grande réforme du statut général des fonctionnaires, qui date de 1953. Dans ce cadre, il conviendra également d'étudier la fusion des fonctions publiques territoriales et communales, d'harmoniser les statuts particuliers et les grilles de rémunération.

Parallèlement, le gouvernement mènera à son terme le projet de créer un centre de gestion des carrières, des compétences et des formations, dans le respect du principe de libre administration des collectivités locales et du pouvoir de nomination des exécutifs.

Enfin, le gouvernement mettra l'accent sur le dialogue social dans la fonction publique. Des instances seront mise en place pour favoriser la discussion entre employeurs et partenaires sociaux.

3.6 Planifier notre développement

La loi organique nous invite à organiser et à planifier notre développement à travers un schéma d'aménagement et de développement. Ce document – baptisé Nouvelle-Calédonie 2025 – pose des scénarios et éclaire les choix possibles. Lorsqu'il sera approuvé par le congrès, il pourra constituer une feuille de route partagée par tous.

D'autres schémas sectoriels sont en cours de finalisation : le schéma des transports et de la mobilité, et le schéma de l'énergie et du climat. Ils seront prochainement soumis au congrès.

*

* *

4. Confiance dans notre modèle économique

Au-delà de notre mandat de gestion des institutions, nous avons également la responsabilité de créer les conditions du développement économique.

Sur la décennie écoulée, notre croissance a été soutenue par les investissements métallurgiques, la commande publique et la consommation des ménages. Nous avons bénéficié d'une croissance de 3,5 % par an. Notre PIB par habitant nous situe aujourd'hui au premier rang des collectivités françaises d'outre-mer et au troisième rang des pays du Pacifique Sud, juste derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Durant cette période, nous avons augmenté notre effectif salarié de plus d'un tiers, en créant 23 000 emplois. Nos recettes propres ont quasiment doublé, pour atteindre 190 milliards.

Mais ce développement rapide a également amplifié certains déséquilibres.

Nos exportations ne couvrent plus que 45 % de nos importations et notre balance commerciale est déficitaire de 230 milliards, soit un tiers de plus que les transferts de l'Etat.

En termes de répartition des richesses, les inégalités restent très importantes. En dépit de la hausse générale du niveau de vie, l'écart de revenus entre les ménages les plus riches et les plus pauvres est deux fois plus élevé que celui de la métropole.

Notre compétitivité n'a pas progressé et pèse lourdement sur le coût de la vie. Les Calédoniens ne l'acceptent plus. Ils l'ont manifesté massivement à plusieurs reprises. Souvenons-nous de la grève générale d'août 2013, qui a paralysé le pays parce qu'aucune suite n'avait été donnée aux accords économiques et sociaux signés un an auparavant.

En outre, depuis 2011, nos indicateurs sont beaucoup moins favorables : la croissance s'est ralentie, l'emploi stagne, le chômage remonte, la consommation est atone, le climat des affaires est au plus bas et nos finances sont dans le rouge.

Je rappelle à ce propos que, si nous n'avions pas instauré la contribution calédonienne de solidarité au 1^{er} janvier 2015, nous ne serions plus, aujourd'hui, en mesure d'assurer le financement des régimes sociaux : 15 000 enfants ne percevraient plus les allocations familiales de solidarité, 6 000 de nos anciens seraient privés du minimum vieillesse ou retraite, et 3 000 handicapés de leur allocation.

Ces constats nous imposent de redresser les comptes du pays, de faire évoluer son modèle économique et de restaurer la confiance. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé, autour de principes simples : favoriser notre souveraineté économique, notre compétitivité et notre pouvoir d'achat.

Pour une plus grande souveraineté économique

Tendre vers la souveraineté économique, c'est viser deux objectifs principaux.

C'est d'abord maîtriser l'exploitation de nos ressources naturelles – j'en ai parlé précédemment.

4.1 Favoriser les exportations

C'est ensuite équilibrer notre balance commerciale, en commençant par favoriser nos exportations.

Plusieurs filières d'exportation existent déjà – crevette, thon, cerf, squash, chauffe-eau solaires, entre autres –, et de nombreuses industries locales de transformation s'intéressent également à l'exportation. Une grappe d'entreprises vient même d'être créée à cet effet.

Le gouvernement a engagé, en partenariat avec les acteurs économiques, l'élaboration d'une stratégie de soutien à l'exportation, qui sera présentée en milieu d'année.

4.2 Développer le tourisme

L'autre secteur d'exportation à fort potentiel, c'est naturellement le tourisme, qui emploie déjà 4 700 salariés, génère 25 milliards de valeur ajoutée et contribue de façon essentielle au développement de l'intérieur et des îles.

Ce secteur bénéficie désormais de nouveaux atouts, au travers d'enseignes hôtelières de notoriété internationale. Conformément au plan de développement touristique concerté de 2006, il dispose également d'un « *navire amiral* » dans l'intérieur, avec l'ouverture du Sheraton de Déva.

Le gouvernement continuera à accompagner le développement de nouveaux resorts dans l'intérieur et dans les îles.

Il poursuivra également son soutien actif à l'amélioration de la desserte aérienne, au travers de deux dispositifs.

D'une part, les « *contrats de destination* », qui réunissent l'ensemble des acteurs de la filière. Un premier contrat a été signé, vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous préparerons deux nouveaux contrats, vers l'Asie et l'Europe.

D'autre part, le gouvernement accompagne financièrement Aircalin, qui vient de réorganiser ses lignes vers l'Asie et d'ouvrir la ligne Nouméa-Melbourne.

Ces deux dispositifs – contrats de destination et accompagnement d'Aircalin – ont déjà permis d'augmenter la fréquentation touristique de manière significative en 2014 : +22 % pour le Japon, +15 % pour l'Australie, +7 % pour la Nouvelle-Zélande.

Il nous faut enfin capitaliser sur la forte augmentation de la fréquentation des croisiéristes, en poursuivant l'aménagement de nos infrastructures portuaires.

4.3 Améliorer notre autosuffisance alimentaire

En parallèle du soutien aux filières exportatrices, nous devons également réduire notre dépendance à l'importation, en commençant par mieux répondre à nos besoins alimentaires.

Avec 13 milliards de production annuelle commercialisée, 4 500 exploitations en activité et une population familiale de 13 000 personnes, l'agriculture continue d'occuper une place primordiale en brousse, où elle demeure la première source d'activité et de revenus, en même temps qu'un puissant vecteur de cohésion sociale et d'aménagement du territoire.

Mais la situation des exploitants se dégrade. Le revenu agricole moyen s'élève à 160 000 francs par mois, soit le plus bas de toutes les catégories socio-professionnelles. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 53 ans. La surface agricole utile a diminué de 66 000 hectares, soit plus d'un quart, en 10 ans. La profession n'a pas de régime de retraite, les conjoints pas de statut, les jeunes peu de perspectives.

Au bilan, alors que la production agricole locale augmente régulièrement, notre taux de couverture de la consommation intérieure en produits frais ne s'élève plus qu'à 14 %.

Le gouvernement doit donc se mobiliser autour d'un objectif stratégique : tendre vers l'autosuffisance alimentaire du pays, pour garantir l'approvisionnement correct des populations, la qualité sanitaire des produits, des prix accessibles et la durabilité de nos productions.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement travaillera naturellement, de concert avec les provinces et les établissements publics agricoles, pour optimiser l'organisation des filières de production, de transformation et de commercialisation, améliorer la recherche et les transferts de technologie et renforcer les dispositifs de prévention des aléas climatiques. Il devra également redéfinir son dispositif de régulation des importations de fruits et légumes, et arrêter une véritable politique d'investissements publics en matière d'hydraulique agricole.

Mais nous devons maintenant traiter d'urgence deux questions de fond :

- le régime de retraite des exploitants et le statut de leurs conjoints ;
- les outils juridiques et financiers de mise en valeur du foncier rural, autrement dit les baux ruraux et baux sur terres coutumières, accompagnés des fonds de garantie correspondants.

Ce sont les deux priorités que nous nous assignons.

4.4 Tendre vers l'autonomie énergétique

La deuxième filière qu'il nous appartient de développer pour tendre vers notre autonomie, est celle des énergies renouvelables.

Le schéma de l'énergie et du climat, qui vous sera présenté au cours du troisième trimestre 2015, engagera la transition énergétique du pays, selon trois axes.

D'abord doubler, d'ici 15 ans, la production d'électricité renouvelable, pour éviter 15 millions de tonnes d'émission de CO₂ et économiser 50 milliards de francs d'importation en énergies fossiles. Priorité sera donnée au développement de l'hydroélectricité, qui constitue un axe essentiel du mix à mettre en œuvre sur le chemin de l'autonomie énergétique. Dans cette perspective, les études pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique sur la Ouinné ont été engagées. La construction de ce barrage, d'une production annuelle équivalente à la moitié de Yaté, est estimée à 40 milliards de francs. Les travaux devraient débuter en 2018, pour une

mise en service en 2021, après que les études d'impact aient été menées, ainsi que la nécessaire concertation avec les populations locales.

L'effort en faveur des énergies renouvelables devra également profiter aux îles, où le photovoltaïque est déjà plus compétitif que le gazole.

Ensuite, nous devons conduire une politique volontariste de réduction de la consommation énergétique, par le développement de l'éco-fiscalité, par le soutien à l'équipement des ménages et des entreprises en équipements économes en énergie, et par l'instauration de normes d'éco-construction. Sur ce sujet, les collectivités seront invitées à montrer l'exemple, à travers des plans ambitieux de performance énergétique.

Enfin, dans le cadre d'une révision plus globale du système tarifaire électrique, le gouvernement proposera un tarif social, sur la base d'un quota de consommation mensuelle. Par ailleurs, le gouvernement prendra, avant le mois d'août, un arrêté instituant le remboursement des avances sur consommation versées par les abonnés à l'ouverture de leur ligne.

4.5 Développer la transformation locale et soutenir l'activité du BTP

Réduire notre dépendance à l'importation, c'est également favoriser la production locale et le secteur du BTP.

La production locale représente 60 milliards de valeur ajoutée et 6 500 emplois salariés. Le gouvernement entend soutenir résolument le développement de ce secteur, en pérennisant, par une loi du pays, le dispositif des protections de marché. En contrepartie, nous veillerons au respect de l'intérêt général, à travers des contrats de performances relatifs à l'investissement, à l'emploi, à la qualité, au prix des produits et au partage de la richesse.

Le secteur du BTP représente, quant à lui, 85 milliards de valeur ajoutée et 8 000 emplois. Il est soutenu, de manière importante, par un dispositif d'incitation fiscale sur la construction de logements locatifs à destination des classes moyennes. Celui-ci doit s'achever à la fin de cette année. Le gouvernement proposera au congrès de le reconduire pour une nouvelle durée de 3 ans, en y apportant les ajustements requis pour éviter tout effet d'aubaine.

En outre, nous proposerons de proroger, jusqu'en 2022, le dispositif de défiscalisation locale à l'investissement. Enfin, nous interviendrons auprès de l'Etat pour obtenir la prorogation de la défiscalisation nationale, également jusqu'en 2022. Ces deux outils complémentaires sont en effet indispensables à notre développement, au rééquilibrage et à notre compétitivité.

Parrallèlement, le gouvernement proposera au congrès de combler le vide existant en matière de normes de construction et accompagnera les entreprises dans cette démarche.

4.6 Créer un produit d'épargne calédonien et une véritable banque postale

La souveraineté économique passe aussi par la conservation de nos capitaux, ce qui suppose que nous permettions aux Calédoniens de placer leur épargne sur des produits locaux. En collaboration avec le système bancaire, nous proposerons donc, au cours du second semestre 2016, la création d'un fonds d'épargne et d'investissement calédonien.

Par ailleurs, la création de la banque postale calédonienne, votée par le conseil d'administration de l'OPT en décembre dernier, offrira aux Calédoniens, dès fin 2016, un nouveau service de proximité. L'ensemble de l'offre bancaire, y compris l'accès au crédit, la gestion de l'épargne et l'assurance-vie, sera alors disponible pour tous, à la fois en ligne et dans les 45 agences couvrant tout le territoire.

Améliorer notre compétitivité pour renforcer le pouvoir d'achat des Calédoniens

Un modèle économique durable doit être performant et compétitif, pour lutter contre la vie chère.

Les 20 et 21 août 2014, j'ai organisé, au nom du gouvernement, la conférence économique, sociale et fiscale qui a abouti à la signature d'un agenda de réformes, partagé entre les groupes politiques du congrès et les partenaires sociaux, dont je salue le sens des responsabilités.

Je regrette que certains signataires n'aient pas honoré leurs engagements lors de l'examen, en décembre dernier, des textes fiscaux issus de l'agenda. Pour sa part, le gouvernement respectera sa signature. Il en va de la crédibilité des institutions et de la parole donnée.

4.7 La compétitivité et la lutte contre la vie chère au cœur de l'agenda partagé

La lutte contre la vie chère est au cœur de cet agenda.

Cette question a toujours été abordée par le prisme de la réglementation des marges et des prix. Le temps est venu de s'attaquer à l'origine du problème : celui du manque de compétitivité, au niveau du pays, des filières et des entreprises.

Les travaux sur la compétitivité débuteront avant la fin du mois, avec tous les acteurs concernés. Ils s'organiseront autour des trois postes de dépenses des ménages, que sont l'alimentaire et les produits de grande consommation, l'automobile et le transport, la construction et le logement. Ils devront aboutir avant le 31 octobre 2015.

Le deuxième sujet majeur de l'agenda partagé, c'est l'instauration, dès 2016, d'une taxe générale sur la consommation, qui déjà fait les beaux jours de votre assemblée, lorsque le texte déposé par le gouvernement, en 2013, avait réussi l'exploit d'obtenir zéro voix. Le gouvernement honorera également cet engagement, en faisant de ce chantier la priorité de la direction des services fiscaux.

Cette TGC remplacera la TSS et plusieurs taxes d'importation. Conformément aux engagements pris, elle sera à taux multiples. Des solutions devront être trouvées, notamment sur le coût du travail, pour que les produits locaux, dont les prix supporteront une partie de la fiscalité retirée sur l'importation, ne subissent pas d'augmentation ou de perte de compétitivité.

Un comité comprenant les partenaires sociaux et tous les groupes politiques du congrès est chargé de suivre l'ensemble des mesures prévues par l'agenda partagé. Je réunirai très prochainement et régulièrement ce comité. Je compte sur la participation active de tous, pour mener les réformes à leur terme.

4.8 Développer la concurrence

Je rappelle enfin que la loi anti-trust est entrée en vigueur depuis plusieurs mois, et qu'elle a été complétée par la création d'une autorité calédonienne de la concurrence, qu'il nous faut mettre en place sans tarder.

Par ailleurs, le gouvernement adoptera dans les prochaines semaines, par voie d'arrêté, une procédure de simplification des dossiers portant sur des fusions et acquisition n'emportant aucun risque de concentration.

4.9 Soutenir l'innovation

L'une des clefs de la compétitivité, c'est l'innovation.

La Nouvelle-Calédonie se dotera, en 2015, en partenariat avec les provinces et avec l'appui de l'Europe, d'une stratégie de soutien à l'innovation.

Le gouvernement proposera à cet effet, début 2016, la création d'un crédit d'impôt innovation.

4.10 Renforcer la compétitivité par la formation professionnelle

En tant qu'ex-entrepreneur, j'attache une importance toute particulière à la formation professionnelle car c'est, sans conteste, une clef essentielle de l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de la productivité du travail.

La formation professionnelle représente un montant de 2,7 milliards de francs, inscrits au budget primitif 2015.

Jusqu'en 2013, le gouvernement a pu compter sur l'appui de l'Europe, au travers des 9^{ème} et 10^{ème} FED, pour un montant total de 6 milliards sur 10 ans. Ces crédits nous ont notamment permis de concentrer nos efforts sur la qualification professionnelle des demandeurs d'emplois. En parallèle, des programmes d'investissement importants ont doté le pays de véritables pôles sectoriels de formation professionnelle, comme le Centre de Poro ou l'ETFA de Bourail.

Fin 2014, nous avons convenu, avec l'Europe, de flécher le 11^{ème} FED sur le secteur de l'emploi et de l'insertion. C'est une donnée importante, car il nous appartient désormais d'assumer le financement de la formation professionnelle, dans le cadre des réformes engagées depuis 2013. Ces réformes ont pour objectif de renforcer l'efficacité du système. Elles s'appuient sur les travaux menés, au sein du conseil du dialogue social, entre le gouvernement et les partenaires sociaux. La première proposition repose sur une refonte en profondeur du dispositif de l'alternance, dont la mesure phare est la mise en place, avant la fin de cette année, d'un « *contrat d'intégration* », ayant pour objet de développer l'employabilité des jeunes accédant au monde du travail.

Conformément aux recommandations du conseil du dialogue social, nous travaillons également à la création d'un fonds paritaire de formation dédié aux très petites entreprises, en vue de financer notamment les congés individuels de formation.

Nous devons également actualiser notre code du travail, dans le champ de la formation professionnelle.

L'ensemble de ces réformes devra aboutir avant la fin de l'année.

Enfin, étant à l'origine de la création du conseil du dialogue social, je serai particulièrement attentif, aux côtés du vice-président en charge de ce secteur, à l'aboutissement des travaux des sessions du dialogue social, notamment en ce qui concerne le financement du paritarisme, la réforme des institutions représentatives du personnel, l'extension, dans une forme simplifiée, du dispositif de l'intéressement aux entreprises de moins de 10 salariés et la réforme de la représentativité.

*

* *

5. Confiance dans notre modèle social, culturel et environnemental

Réformer notre économie, de sorte qu'elle crée plus d'emplois et renforce le pouvoir d'achat, ne garantit pas en soi la cohésion sociale : nous devons aussi améliorer notre modèle social, culturel et environnemental.

5.1 *Le logement, produit de première nécessité*

En premier lieu, le mal-logement appelle un plan ambitieux, pour faire du logement un produit de première nécessité. Car le constat est sans appel et compromet la paix sociale : le logement représente le premier poste de dépenses des ménages, un Calédonien sur six vit dans un logement suroccupé, 10 000 personnes vivent toujours dans les squats.

Le gouvernement entend d'abord proposer au congrès des ajustements de l'aide au logement, afin d'en garantir la pérennité.

En solvabilisant ainsi les ménages, nous favoriserons l'investissement. En lien avec les communes et les provinces, il faut en effet se fixer l'objectif de construire 2000 logements par an, dont 1000 sociaux, afin de répondre aux besoins actuels et d'anticiper sur les besoins futurs.

Notre deuxième grand chantier portera sur l'amélioration de l'habitat existant. Nous devons engager un plan de rénovation urbaine, qui permettra de créer de nouveaux espaces publics destinés au vivre-ensemble, et de réhabiliter ou reconstruire des immeubles devenus insalubres – il y en a plus de 200 rien que dans la capitale. Le gouvernement proposera en ce sens un dispositif d'incitation à l'investissement, une réglementation définissant les caractéristiques minimales des logements locatifs, et la création d'un fonds pour la rénovation urbaine.

Parallèlement, nous étudierons avec les communes les conditions d'un renforcement de leurs moyens financiers affectés à l'aménagement urbain et à l'amélioration du cadre de vie des Calédoniens.

Le gouvernement luttera aussi contre les comportements spéculatifs qui renchérissent le logement à travers le foncier. Dès le prochain trimestre, nous présenterons au congrès une loi du pays instaurant un droit de préemption au profit des collectivités, pour leur permettre de se constituer des réserves foncières. Dans un second temps, nous proposerons la création d'un office foncier, ainsi qu'une réforme de la fiscalité sur les terrains non bâtis.

Enfin, le gouvernement entend mobiliser le foncier de la Nouvelle-Calédonie pour des projets urbains de qualité, répondant aux besoins de logement de nos populations.

5.2 Renforcer la prévention sanitaire

S'il nous faut permettre à chacun d'être logé dans des conditions décentes, nous devons aussi préserver la santé des Calédoniens.

Notre système de soins est performant. Le niveau et la qualité de nos prestations médicales place la Nouvelle-Calédonie parmi les pays les plus développés de la zone. Avec quasiment 100 milliards de dépenses par an, la santé représente le double du budget propre de la Nouvelle-Calédonie. Et nous avons décidé de poursuivre l'amélioration de nos infrastructures sanitaires, avec la construction du Médipôle, du nouveau centre hospitalier du Nord et d'un pôle hospitalier privé.

Mais notre régime maladie reste structurellement déficitaire. Le gouvernement doit donc rechercher de nouvelles solutions pour assurer de façon pérenne l'équilibre du RUAMM.

Avec plus de la moitié de notre population en surpoids, 26 % d'obèses et 8 % de diabétiques, la consommation massive d'alcool et de sucres, la mauvaise hygiène de vie, les mauvais réflexes alimentaires et les addictions constituent la première cause de dégradation de l'état de santé des Calédoniens. La lutte contre ces comportements constitue une priorité pour le gouvernement, à travers une éducation sanitaire à l'école, en entreprise, en milieux associatif et communautaire, ainsi que des mesures réglementaires.

Il est clair que nous ne consacrons pas suffisamment de moyens à la prévention. Dans le budget de l'agence sanitaire et sociale, cette action ne représente qu'1,5 %. C'est notoirement insuffisant. C'est la raison pour laquelle je proposerai qu'un effort particulier lui soit consacré. La prévention, c'est la seule mesure susceptible d'améliorer, sur le long terme, la santé des Calédoniens, dont plus d'un sur six est aujourd'hui suivi pour une longue maladie.

Tous ces sujets seront au cœur des prochaines assises de la santé, qui se tiendront en 2015 avec l'ensemble des acteurs concernés.

5.3 Lutter contre l'insécurité routière

Je ne peux tracer devant vous ces perspectives sans évoquer l'insécurité routière. Celle-ci a un coût énorme pour notre société – plus de 14 milliards par an –, et les drames de la route frappent chaque année des centaines de familles. Avec 67 tués, 2014 a été la pire de ces 5 dernières années.

Face à ce constat dramatique, nous devons nous mobiliser aux côtés de l'ensemble des acteurs – forces de l'ordre, justice, provinces, communes, associations, corps enseignant – en veillant à la mise en œuvre effective de l'ensemble des actions, préventives ou répressives, prévues par le plan quinquennal de lutte contre l'insécurité routière adopté à l'unanimité par le congrès, en décembre 2013.

5.4 Compléter notre régime de protection sociale

Je l'ai déjà dit : notre société est marquée par de profondes inégalités. Des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Des inégalités subies par nos compatriotes les plus défavorisés. Et des inégalités de droits, dans notre modèle de protection sociale.

Le gouvernement se concentrera sur trois chantiers prioritaires.

D'abord celui des Calédoniens atteints d'un handicap ou d'une perte d'autonomie. La Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un conseil du handicap et de la dépendance, d'un dispositif juridique et d'un fonds dédié, dont le financement est dorénavant sécurisé par la contribution calédonienne de solidarité. Mais nous n'avons pas encore élaboré le principal outil de pilotage et de prospective réclamé de longue date par les associations concernées : le schéma du handicap. Son élaboration est une priorité pour le gouvernement. Elle devra aboutir dans le courant de l'année 2016.

Le deuxième chantier à mener est celui de la retraite des travailleurs indépendants. Le besoin est connu : les patentés, agriculteurs, artisans et commerçants représentent 17 % des actifs, et ils ne bénéficient d'aucun régime de prévoyance. Pour ces 20 000 personnes, et souvent leurs conjoints, l'absence de régime de retraite impose une poursuite d'activité jusqu'à un âge très avancé. Nous devons donc rapidement mettre en place un régime de retraite obligatoire pour les travailleurs indépendants. Un consensus existe sur ce dossier. Le gouvernement est en possession des premières simulations. Elles seront finalisées avec les chambres consulaires et les organisations représentatives des travailleurs indépendants, en vue de présenter le dispositif au congrès fin 2015.

Enfin, il demeure une inégalité criante qui touche près du quart de notre population. Je veux parler des 60 000 Calédoniens – salariés, retraités et travailleurs indépendants modestes - qui demeurent dépourvus de couverture maladie complémentaire. Une inégalité dont les conséquences imposent une réaction de la part du corps social, sous peine d'assister passivement à la dégradation de leur état de santé et à son corollaire, l'augmentation des

dépenses de santé. Le gouvernement préparera donc, en lien avec les mutuelles du territoire, les textes nécessaires à l'instauration de cette couverture complémentaire santé obligatoire.

5.5 Accompagner les familles

La famille constitue un des piliers de la construction du vivre ensemble. Elle est le ciment de notre cohésion sociale, le socle de l'éducation des enfants et de la transmission des valeurs.

Mais il n'existe pas de modèle familial type. Face à l'évolution des modes de vie, dans un territoire marqué par la diversité de ses communautés, la structure familiale est en perpétuelle mutation. Notre responsabilité est de la protéger et de la soutenir.

Nous avons accompli des progrès notables dans ce domaine, avec la généralisation des allocations familiales, en 2004, et des allocations prénatales et de naissance, en 2010. Pour autant, nos structures d'accompagnement familial sont encore notoirement insuffisantes, puisque nous ne recensons que 3 000 places, pour 16 000 enfants concernés. Cette carence exclut du marché du travail de nombreuses jeunes mamans et constitue le premier frein à l'emploi. Pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, nous devons adopter deux mesures. D'une part, la prolongation des allègements de charges sociales accordés aux crèches et aides maternelles agréées. D'autre part, la création d'une allocation pour frais de garde, afin de réduire le poids de cette dépense dans le budget des ménages.

Le gouvernement étudiera également le développement de modes de garde alternatifs, de type crèches parentales ou aidants familiaux.

Enfin, je propose de créer un conseil calédonien de la famille, au sein duquel siègeront des représentants des collectivités, des professionnels et des structures associatives, qui sera force de proposition en matière de politique familiale.

5.6 Améliorer le niveau de vie des classes moyennes

Notre politique familiale s'adresse pour beaucoup aux classes défavorisées, mais nous ne devons pas oublier les classes moyennes.

Nous diminuerons la pression fiscale qui pèse sur elles, par une modification de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le gouvernement étudie actuellement deux solutions : il s'agira soit de modifier le système du quotient familial, soit de modifier les tranches du barème de l'impôt.

En ce qui concerne le prêt à taux zéro, dispositif qui facilite l'accès des classes moyennes à la propriété de leur logement, une évaluation sera menée, afin d'envisager les aménagements nécessaires pour le rendre plus efficace.

Enfin, dans le cadre de la prolongation du dispositif de défiscalisation du logement locatif intermédiaire à destination des classes moyennes, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour garantir que les loyers proposés soient inférieurs au prix du marché.

5.7 Des politiques de transports renforcées

En matière de transports, nos politiques doivent être renforcées, parce qu'elles conditionnent l'accès des Calédoniens aux services et aux emplois, parce qu'elles contribuent à la compétitivité de nos entreprises et parce qu'elles renforcent notre cohésion sociale.

Dans le secteur aérien, la restructuration d'Aircal se poursuivra, à travers une contractualisation qui fixera les obligations de service public assignées à la compagnie - notamment au titre de la continuité pays - et la rémunération qui en découle. Le gouvernement étudiera également un rapprochement de nos compagnies aériennes.

L'effort d'amélioration des infrastructures aéroportuaires sera poursuivi, à Lifou, Koné et Magenta. Parallèlement, les réflexions continueront sur le projet de transfert du trafic aérien domestique sur Tontouta à l'horizon 2025.

Dans le secteur maritime, le gouvernement étudiera la mise en place d'une délégation de service public, afin de rendre plus fiable et moins chère la desserte des îles.

Dans l'agglomération, nous aiderons le syndicat mixte des transports urbains à mettre en œuvre, autour du Néobus, un transport public de qualité, au travers d'un financement dédié.

La Nouvelle-Calédonie continuera également d'accompagner le syndicat mixte des transports interurbains dans le déploiement du réseau Raï.

La mise en place d'une centrale de la mobilité sera étudiée, afin d'intégrer l'information sur tous les modes de transports et créer, à terme, un système tarifaire unique.

Enfin, la modernisation du réseau routier territorial sera poursuivie, avec la réalisation de créneaux de dépassement, la sécurisation des carrefours accidentogènes, la construction de nouveaux ponts et les études sur le doublement de la RT1 jusqu'à Tontouta. La côte Est bénéficiera également de travaux d'amélioration de la RT3. Des synergies seront recherchées avec les provinces à travers la création d'une agence commune.

5.8 *Mettre le numérique à la portée de tous*

Si nous devons moderniser nos réseaux de transport, nous devons également accompagner l'entrée de la Nouvelle-Calédonie dans l'ère numérique.

Cette évolution doit nous permettre de développer et d'aménager le territoire, afin que chacun puisse, plus facilement, communiquer, s'instruire, s'informer, effectuer des démarches administratives ou chercher un emploi.

Le gouvernement s'est déjà engagé sur cette voie, directement ou via l'OPT, au travers de la baisse des tarifs Internet, du déploiement de la fibre optique chez l'habitant et d'opérations spécifiques comme le micro-portable étudiant ou le dispositif éducation numérique. Dans le domaine de l'audiovisuel, le développement numérique permettra l'apparition de nouvelles formes de diffusion qui concourront à la promotion de la production locale.

Pour réduire la fracture numérique, le gouvernement s'engagera dans un programme de création d'espaces publics numériques, dans les lieux de vie et d'échanges, sur l'ensemble du pays.

Il nous faudra aussi, au plus tard à la fin de l'année, décider des modalités de sécurisation de notre desserte numérique internationale, par un second câble sous-marin.

5.9 *Marier nos cultures*

Dans le secteur de la culture, le gouvernement finalisera la nouvelle mouture du projet de loi du pays sur la protection des savoirs traditionnels et mettra en œuvre la délibération relative au statut des artistes.

Il proposera la constitution d'un fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle, et l'instauration d'une redevance sur le matériel permettant la copie privée, dont le produit sera affecté au soutien des artistes et au développement de la culture.

Il poursuivra la rénovation du musée de la Nouvelle-Calédonie.

Il veillera à la qualité de la représentation de la Nouvelle-Calédonie au 16^{ème} festival des arts du Pacifique, à Guam en 2016, en organisant notamment, dès cette année, le 2^{ème} festival des arts du pays.

Il proposera un texte relatif au financement d'œuvres originales dans les constructions réalisées ou financées par la Nouvelle-Calédonie.

5.10 Promouvoir la condition féminine

Le gouvernement entend également poursuivre son action en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité hommes-femmes.

L'observatoire de la condition féminine sera relancé. Un séminaire sur l'égalité homme-femme sera organisé avant la fin de l'année. Des campagnes de sensibilisation des Calédoniens seront menées, notamment lors de la journée internationale de la femme et de la journée internationale sur l'élimination des violences à l'égard des femmes. Les réflexions engagées pour doter les provinces Nord et îles d'une maison de la femme seront poursuivies. En lien avec les aires et le sénat coutumiers, les moyens permettant une meilleure prise en compte du statut de la femme kanak dans la coutume seront recherchés. Une implication plus forte des femmes dans le développement économique sera soutenue, avec l'action du fonds de l'économie solidaire des femmes.

5.11 Préserver notre environnement

Enfin, parce qu'un modèle social performant n'aurait aucun sens dans un cadre de vie dégradé, nous devons être plus actif en matière environnementale. Même si cette compétence relève principalement des provinces, nous devons intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble de nos politiques publiques : transports, urbanisme, normes de construction, infrastructures, aides publiques, etc.

Avec trois usines métallurgiques en activité et un développement urbain considérable des agglomérations du Grand Nouméa et de la zone VKP, notre environnement est en effet soumis à des pressions de plus en plus fortes.

Cette situation nous impose d'adopter rapidement une réglementation sur la qualité de l'air et la gestion de notre ressource en eau. Ces textes sont attendus de longue date. Ils seront soumis au vote du congrès avant la fin de l'année.

Nous devons également être beaucoup plus exigeants en matière de fixation des normes d'importation, de production et d'utilisation des produits et substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Là encore, l'attente est forte.

Enfin, nous devons accorder une importance particulière à la problématique du traitement de nos effluents. Je rappelle à ce sujet que deux tiers de nos communes sont dépourvues de réseaux d'assainissement et qu'un tiers d'entre elles rejettent directement leurs eaux usées à la mer !

Le gouvernement mènera l'ensemble de ces chantiers en étroite concertation avec la société civile, dans le respect des principes d'information et de participation du public désormais inscrits dans la charte constitutionnelle sur l'environnement.

*
* *

Conclusion

Cette déclaration de politique générale a une résonance particulière : elle s'inscrit à l'aube d'une nouvelle page de notre histoire. Dans un peu plus de 3 ans, chaque Calédonien se présentera dans un bureau de vote. Il aura une lourde responsabilité : choisir le destin de son pays.

Lors du dernier comité des signataires, des groupes de travail sur chacune des questions du référendum ont été créés. Des experts ont été missionnés par l'Etat, afin d'assister les partenaires politiques dans leurs travaux. Les premières réunions se sont tenues, récemment, sous l'égide du haut-commissaire.

Je crois qu'elles constituent une modalité du dialogue que nous avons tous appelés de nos vœux – de longue date – pour préparer la sortie de l'accord. Bien sûr, chacun y apporte sa propre sémantique. Pour les uns, c'est une Nouvelle-Calédonie dans la France, par la voie d'un « *référendum éclairé* » ou celle d'un « *troisième accord* ». Pour d'autres, c'est l'accession à la pleine souveraineté, par une « *assemblée référendaire* » ou la consultation, telle qu'elle est prévue par l'accord.

Le choix du mouvement auquel j'appartiens, vous le connaissez : c'est celui d'une Nouvelle-Calédonie émancipée et solidaire, continuant à affirmer son identité singulière au sein de la République.

Toutes ces propositions cohabitent, se côtoient, se répondent parfois, mais ne se rencontrent pas. Pour l'instant.

Pourtant, elles ont toutes le même objectif : dialoguer pour mieux définir – je n'ose pas dire éclairer – , la sortie de l'accord. Car aujourd'hui, chacun le sait, le référendum – selon les modalités prévues – s'apparente à un saut dans le vide, quelle que soit la solution choisie.

Alors, parlons de tout, sans tabou et sans préalable.

Nous avons une responsabilité immense : celle de rassurer les Calédoniens, et de nous engager, ensemble, dans une démarche constructive, pour faire taire les peurs des lendemains.

Nous sommes un peuple en marche.

« *Le modèle est devant nous, jamais en arrière, c'est une reformulation permanente* » disait Jean-Marie Tjibaou.

« *Il faut avoir des rêves assez grands pour ne pas les perdre de vue* » lui répondait, comme en écho, Jacques Lafleur.

Oui, notre rêve est devant nous.

Et le gouvernement que je conduis, à la place qui est la sienne, s'emploiera à le faire vivre. Par respect pour nos anciens, qui nous ont amenés là où nous sommes aujourd'hui. Par respect pour notre peuple, le peuple calédonien, qui, par son vote, nous a accordé sa confiance.

Je vous remercie.

Oléti.

Vive le destin commun.

Vive la Nouvelle-Calédonie.

Vive la République.

Vive la France.